

Fonds de droit français

**QUADRIGE EUROPE
MIDCAPS**

RAPPORT ANNUEL

31/12/2024

**Société de Gestion : INOCAP GESTION
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : KPMG Audit**

INOCAP GESTION - 25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	11
3. Rapport de gestion	12
4. Informations réglementaires	16
5. Certification du Commissaire aux Comptes	20
6. Comptes de l'exercice	24
7. Annexe(s)	74
Information SFDR	75



Document d'Informations Clés

QUADRIGE EUROPE MIDCAPS – Part C

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Quadrige Europe Midcaps

Nom de l'initiateur : INOCAP Gestion

Code isin part C : FR0013072097

Site internet : www.inocapgestion.com

Contact : Appelez le 01 42 99 34 60 pour de plus amples informations

Autorité compétente : l'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'INOCAP Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. INOCAP Gestion est agréé en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production : 20/03/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Quadrige Europe Midcaps (ci-après « l'OPCVM » ou le « Fonds » ou le « FCP ») est un Fonds commun de placement de droit français. Le Fonds n'a pas de personnalité morale.

Durée : l'OPCVM a été créé le 20/07/2017 pour une durée de 99 ans

Objectifs : L'objectif du Fonds est de rechercher une performance, sur une période recommandée de placement d'au moins 5 ans, liée à l'investissement dans une sélection d'actions européennes, supérieure à l'indice **MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis)**. La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice pré cité. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille. L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Fonds est classé dans la catégorie « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité maintien des prix...) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance activité et rentabilité...) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées. Le fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés dont la capitalisation boursière restera inférieure à 10 milliards d'euros. Le fonds pourra détenir à titre accessoire (10% Maximum) des titres dont la capitalisation à la date du premier investissement était inférieure à 10 milliards d'euros et dont la capitalisation est passée au-dessus du seuil de 10 milliards pendant la période de détention du titre. L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition. Le Fonds peut intervenir sur tous les marchés européens. Le portefeuille sera relativement concentré (avec un nombre de lignes compris entre 20 et 40).

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement et de désinvestissement. À la suite de la détermination d'un univers

d'investissement avec un processus de notation interne rigoureux sur la qualité des fondamentaux financiers, un filtre ESG est alors appliqué sur ces sociétés respectant les critères qualitatifs et les fondamentaux financiers.

Toute société ayant une note de 0 sur un des critères E, S ou G sera exclue du périmètre d'investissement du fonds. Par ailleurs, la gestion s'assure que les sociétés éligibles ne font pas l'objet de controverses très sévères et ne rentrent pas dans le périmètre d'exclusion. La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Le taux d'analyse de notation extra-financière sera strictement supérieur à 90% (nombre d'émetteurs). Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus de l'OPCVM.

Les critères retenus dans la grille d'évaluation sont à titre d'exemple :

- Environnementaux : empreinte carbone en tonne de CO2 équivalent en fonction du CA, politique environnementale et systèmes de management, ...
- Sociaux : controverse sociale du métier, taux de rotation des effectifs, ...
- Gouvernance : séparation des fonctions chairman/CEO, indépendance du conseil d'administration ou de surveillance, ...

Le Fonds étant éligible au PEA, il respecte un investissement minimum de 75% de son actif net en titres éligibles au PEA. Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif net sur des actions des pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif net sur des actions de pays hors de l'Union Européenne,
- 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion). Ces critères de choix ne seront pas exclusifs,
- 10% maximum de son actif net dans des OPCVM ou des OPC de tout type de classification

Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés (dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds). Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et aux bons de souscriptions. Il n'y aura pas de surexposition au risque actions.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 euros sont investis

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	483 €	3 726 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,83%	5,17%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,14 % avant déduction des coûts et de 6,98 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres ne comprennent pas les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	0.00% Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coût de sortie	0.00% Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	2.45% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière	245 €
Coûts de transaction	2.26% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	226 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0,12% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années	12 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention minimale recommandée est de 5 ans en raison de la stratégie déployée dans le Fonds.

L'investisseur peut exercer son droit de rachat sans frais à tout moment, les ordres de rachat sont centralisés chaque jour de bourse ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris). Un rachat de l'investisseur avant la fin de la durée de placement recommandé pourrait avoir une incidence sur le rendement de l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations peuvent être adressées à INOCAP Gestion :

- Par courrier à l'adresse suivante : 19 rue de Prony – 75017 – Paris – France ;
- Par téléphone au numéro suivant : 01 42 99 34 60 ;
- Par email à l'adresse suivante : contact@inocapgestion.com
- ou auprès de votre interlocuteur habituel au sein de la société de gestion ou votre distributeur

Autres informations pertinentes ?

Les informations relatives aux performances passées du fonds sont publiées sur le site internet www.inocapgestion.com.

Le nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées est de 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées le sont toutes charges incluses.

Date de création de l'OPCVM : 31/12/2015

Devise : euro

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : La documentation réglementaire de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : INOCAP Gestion – 19, rue de prony 75017 Paris – Tél : 01 42 99 34 60.

- lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : les valeurs liquidatives sont disponibles sur son site internet www.inocapgestion.com

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il lui est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'INOCAP Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.inocapgestion.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire par téléphone à l'adresse email suivante : contact@inocapgestion.com

Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 20/03/2024



Document d'Information Clés

QUADRIGE EUROPE MIDCAPS – Part I

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Quadrige Europe Midcaps

Nom de l'initiateur : INOCAP Gestion

Code isin part I : FR0013280906

Site internet : www.inocapgestion.com

Contact : Appelez le 01 42 99 34 60 pour de plus amples informations

Autorité compétente : l'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'INOCAP Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. INOCAP Gestion est agréé en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production : 20/03/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Quadrige Europe Midcaps (ci-après « l'OPCVM » ou le « Fonds » ou le « FCP ») est un Fonds commun de placement de droit français. Le Fonds n'a pas de personnalité morale.

Durée : l'OPC a été créé le 20/07/2017 pour une durée de 99 ans

Objectifs : L'objectif du Fonds est de rechercher une performance, sur une période recommandée de placement d'au moins 5 ans, liée à l'investissement dans une sélection d'actions européennes, supérieure à l'indice **MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis)**. La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice pré cité. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille. L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Fonds est classé dans la catégorie « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité maintien des prix...) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance activité et rentabilité...) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées. Le fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés dont la capitalisation boursière restera inférieure à 10 milliards d'euros. Le fonds pourra détenir à titre accessoire (10% Maximum) des titres dont la capitalisation à la date du premier investissement était inférieure à 10 milliards d'euros et dont la capitalisation est passée au-dessus du seuil de 10 milliards pendant la période de détention du titre. L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition. Le Fonds peut intervenir sur tous les marchés européens. Le portefeuille sera relativement concentré (avec un nombre de lignes compris entre 20 et 40).

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement et de désinvestissement. À la suite de la détermination d'un univers

d'investissement avec un processus de notation interne rigoureux sur la qualité des fondamentaux financiers, un filtre ESG est alors appliqué sur ces sociétés respectant les critères qualitatifs et les fondamentaux financiers.

Toute société ayant une note de 0 sur un des critères E, S ou G sera exclue du périmètre d'investissement du fonds. Par ailleurs, la gestion s'assure que les sociétés éligibles ne font pas l'objet de controverses très sévères et ne rentrent pas dans le périmètre d'exclusion. La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Le taux d'analyse de notation extra-financière sera strictement supérieur à 90% (nombre d'émetteurs). Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus de l'OPCVM.

Les critères retenus dans la grille d'évaluation sont à titre d'exemple :

- Environnementaux : empreinte carbone en tonne de CO2 équivalent en fonction du CA, politique environnementale et systèmes de management, ...
- Sociaux : controverse sociale du métier, taux de rotation des effectifs, ...
- Gouvernance : séparation des fonctions chairman/CEO, indépendance du conseil d'administration ou de surveillance, ...

Le Fonds étant éligible au PEA, il respecte un investissement minimum de 75% de son actif net en titres éligibles au PEA. Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif net sur des actions des pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif net sur des actions de pays hors de l'Union Européenne,
- 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion). Ces critères de choix ne seront pas exclusifs,
- 10% maximum de son actif net dans des OPCVM ou des OPC de tout type de classification

Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés (dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds). Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et aux bons de souscriptions. Il n'y aura pas de surexposition au risque actions.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Condition de souscription et rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour de bourse ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour.

Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.

Fréquence de valorisation : chaque jour ouvré à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext)

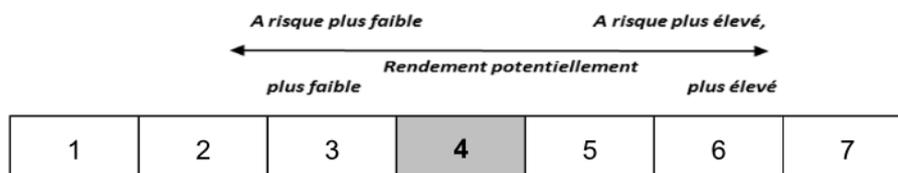
Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Investisseurs visés : Institutionnels et société de gestion

Assurance : Non applicable

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Il est à noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 7 ne permet pas de

garantir votre capital tout comme la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les perspectives de gains sont limitées.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit : Risque de dégradation ou de défaut pendant la période de détention de la qualité d'un émetteur

Garantie : Le Fonds n'est pas garanti en capital. Le risque de perte en capital est limité au montant investi.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances,

ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum : il n'existe pas de rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans			
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 010 €	2 010 €
	Rendement annuel moyen	-79,85%	-27,44%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 150 €	8 640 €
	Rendement annuel moyen	-28,49%	-2,88%
Scénario modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 790 €	12 850 €
	Rendement annuel moyen	7,88%	5,14%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	17 580 €	18 910 €
	Rendement annuel moyen	75,77%	13,58%

Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée.

Que se passe-t-il si INOCAP Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il n'existe pas de système de garanti sur ce Fonds. Par ailleurs, le défaut d'INOCAP Gestion n'aura pas d'impact sur les actifs de l'OPCVM.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 euros sont investis

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	400 €	2 783 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,00%	4,21%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,34 % avant déduction des coûts et de 5,14 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres ne comprennent pas les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	0.00% Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coût de sortie	0.00% Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.25% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière	125 €
Coûts de transaction	2.26% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	226 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0,49% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années	49 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention minimale recommandée est de 5 ans en raison de la stratégie déployée dans le Fonds.

L'investisseur peut exercer son droit de rachat sans frais à tout moment, les ordres de rachat sont centralisés chaque jour de bourse ouvert, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00. Un rachat de l'investisseur avant la fin de la durée de placement recommandé pourrait avoir une incidence sur le rendement de l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations peuvent être adressées à INOCAP Gestion :

- Par courrier à l'adresse suivante : 19 rue de Prony – 75017 – Paris – France ;
- Par téléphone au numéro suivant : 01 42 99 34 60 ;
- Par email à l'adresse suivante : contact@inocapgestion.com
- ou auprès de votre interlocuteur habituel au sein de la société de gestion ou votre distributeur

Autres informations pertinentes ?

Les informations relatives aux performances passées du fonds sont publiées sur le site internet www.inocapgestion.com.

Le nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées est de 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées le sont toutes charges incluses.

Date de création de l'OPCVM : 31/12/2015

Date de création de la part I : 10/05/2017

Devise : euro

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : La documentation réglementaire de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : INOCAP Gestion – 19, rue de prony 75017 Paris – Tél : 01 42 99 34 60.

- lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : les valeurs liquidatives sont disponibles sur son site internet www.inocapgestion.com

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il lui est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'INOCAP Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.inocapgestion.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire par téléphone à l'adresse email suivante : contact@inocapgestion.com



Information Clé pour l'Investisseur

QUADRIGE EUROPE MIDCAPS – Part E

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance d'investir ou non.

Code ISIN Part E : FR0013382470

Dénomination de l'OPCVM : QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

Dénomination de la Société de Gestion : INOCAP Gestion SAS

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de rechercher une performance, sur une période recommandée de placement d'au moins 5 ans, liée à l'investissement dans une sélection d'actions européennes, supérieure à l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis). La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice pré cité. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille. L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Fonds est classé dans la catégorie « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité maintien des prix...) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance activité et rentabilité...) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées. Le fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés dont la capitalisation boursière restera inférieure à 10 milliards d'euros. Le fonds pourra détenir à titre accessoire (10% Maximum) des titres dont la capitalisation à la date du premier investissement était inférieure à 10 milliards d'euros et dont la capitalisation est passée au-dessus du seuil de 10 milliards. L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition. Le Fonds peut intervenir sur tous les marchés européens. Le portefeuille sera relativement concentré (avec un nombre de lignes compris entre 20 et 40).

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement et de désinvestissement.

À la suite de la détermination d'un univers d'investissement avec un processus de notation interne rigoureux sur la qualité des fondamentaux financiers, un filtre ESG est alors appliqué sur ces sociétés respectant les critères qualitatifs et les fondamentaux financiers. Toute société ayant une note de 0 sur un des critères E, S ou G sera exclue du périmètre d'investissement du fonds. Par ailleurs, la gestion s'assure que les sociétés éligibles ne font pas l'objet de

controverses très sévères et ne rentrent pas dans le périmètre d'exclusion. La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Le taux d'analyse de notation extra-financière sera strictement supérieur à 90% (nombre d'émetteurs). Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus de l'OPCVM.

Les critères retenus dans la grille d'évaluation sont à titre d'exemple :

- Environnementaux : empreinte carbone en tonne de CO2 équivalent en fonction du CA, politique environnementale et systèmes de management, ...
- Sociaux : controverse sociale du métier, taux de rotation des effectifs, ...
- Gouvernance : séparation des fonctions chairman/CEO, indépendance du conseil d'administration ou de surveillance,...

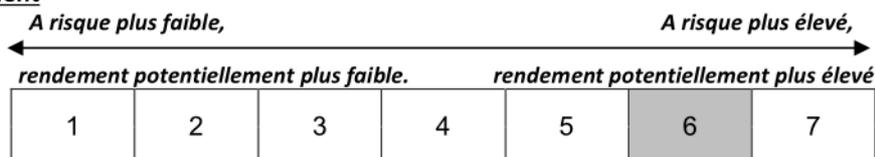
Le Fonds étant éligible au PEA, il respecte un investissement minimum de 75% de son actif net en titres éligibles au PEA. Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif net sur des actions des pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif net sur des actions de pays hors de l'Union Européenne,
- 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion). Ces critères de choix ne seront pas exclusifs,
- 10% maximum de son actif net dans des OPCVM ou des OPC de tout type de classification

Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés (dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds). Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et aux bons de souscriptions. Il n'y aura pas de surexposition au risque actions. Affectation du résultat : capitalisation des revenus

Condition de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent. Fréquence de valorisation : chaque jour ouvré non férié de la Bourse de Paris. Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et rendement



L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds.

Le niveau 6 de l'indicateur de risque reflète l'exposition du Fonds aux marchés actions, taux et crédits qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale pouvant induire des variations fortes. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Il est à noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 6 ne permet pas de garantir votre capital tout comme la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les perspectives de gains sont limitées.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur : Risque de crédit : le Fonds peut investir dans des produits

de crédit. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, notamment de la dégradation de leur notation et le risque accru de leur de défaillance, la valeur des supports peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais		
Frais d'entrée	0%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie
Frais de sortie	0%	
Frais prélevés par le Fonds sur une année		
Frais courants	1,05%	Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice clos au 29/12/2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	0% Au 29/12/2023	15% de la performance au-delà de la performance du MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis)

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous reporter aux pages 4 et 5 du prospectus de cet OPCVM disponible sur www.inocapgestion.com

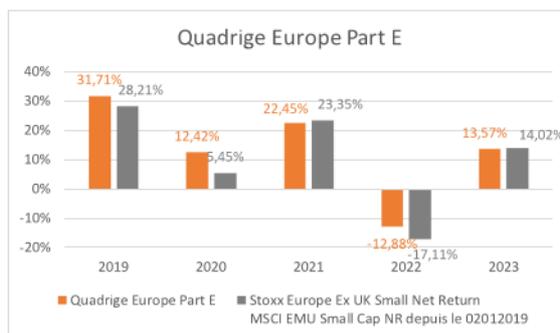
Performances passées

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées le sont toutes charges incluses.

Date de création de l'OPCVM : 31/12/2015.

Date de création de la catégorie de la Part E : 14/12/2018.

Devise : euro



Informations pratiques :

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : INOCAP Gestion – 19, rue de prony 75017 Paris – Tél : 01 42 99 34 60. - lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : les valeurs liquidatives sont disponibles sur son site internet www.inocapgestion.com

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il lui est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal. La responsabilité d'INOCAP Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. INOCAP Gestion SAS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.inocapgestion.com. Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 20/03/2024

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français créé le 31/12/2015 pour une durée de 99 ans.

Le FCP clôturera son exercice comptable le dernier jour de Bourse à Paris du mois de décembre. La clôture de son premier exercice comptable interviendra le dernier jour du mois de décembre. (KPMG).

1^{er} avril 2025

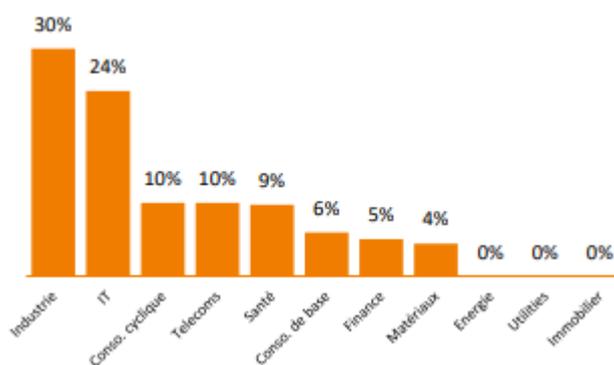
Au 1^{er} avril 2025 fusion-absorption de la société INOCAP Gestion au sein de la société Groupama Asset Management

3. RAPPORT DE GESTION

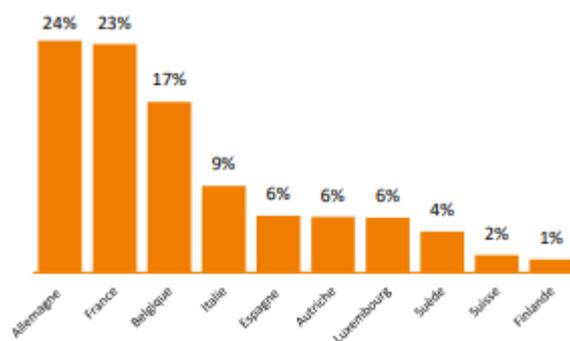
10 premières positions du fonds Quadriga Europe Midcaps au 31/12/2024 :

- Barco | 7,29%
- Do&Co | 5,70%
- Befesa | 5,63%
- Soitec | 5,40%
- Carl Zeiss Meditec | 5,37%
- Imerys | 4,28%
- Autoliv | 4,21%
- Kinopolis | 4,07%
- Remy Cointreau | 3,98%
- Melexis | 3,46%

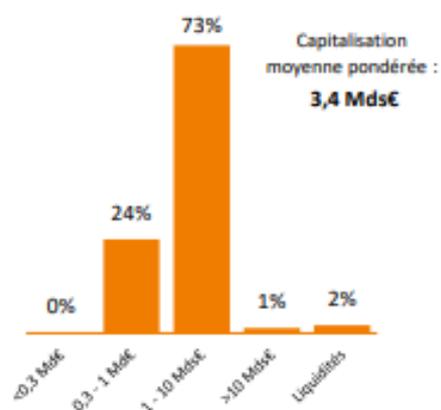
Répartition Sectorielle du Fonds Quadriga Europe Midcaps au 31/12/2024 :



Répartition du fonds Quadriga Europe Midcaps par pays au 31/12/2024 :



Répartition du fonds Quadriga Europe Midcaps par capitalisation boursière au 31/12/2024 :



Evolution de la capitalisation moyenne pondérée du fonds Quadrige Europe Midcaps au cours de l'exercice 2024 :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Capi. Moyenne en Mds€	2,9	2,9	3,2	3,5	3,5	3,3	3,3	3,4	3,7	3,7	3,4	3,4

Données fin de mois

Evolution du taux d'exposition action du fonds Quadrige Europe Midcaps au cours de l'exercice 2024 :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Taux d'exposition	96,5%	97,8%	95,7%	91,9%	99,2%	91,7%	98,9%	97,4%	97,6%	97,4%	97,4%	98,0%

Données fin de mois

Le fonds Quadrige Europe Midcaps au 31/12/2024 a une exposition de 98,2% aux titres éligibles au PEA. Sur l'ensemble de l'année 2024 Quadrige Europe Midcaps enregistre une performance de -17,6% pour la part C, -16,6% pour la part I et -16,4% pour la part E contre +0,45% pour l'indice de référence (MSCI EMU Small Cap NR).

Au 31 décembre 2024, la valeur liquidative de la part C s'établit à 154,3€. Celle de la part I est 108 668,6€ et enfin la valeur liquidative de la part E s'établit à 1 450 023,1€

L'actif net de Quadrige Europe Midcaps s'établit à 104,4 M€ à la fin de l'exercice 2024.

Ci-dessous l'évolution de la valeur liquidative et de l'actif net de Quadrige Europe Midcaps sur l'année 2024.

Part C :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
VL part C	181,3	182,3	182,6	175,0	186,7	176,0	177,5	175,2	170,1	159,2	156,5	154,3
Actif net en M€	35,9	36,3	35,9	33,7	35,8	32,0	31,9	30,9	29,8	27,4	26,4	25,1

Données fin de mois

Part I :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
VL part I	126250,8	127070,7	127423,9	122238,8	130505,5	123138,6	124359,5	122890,5	119432,4	111863,9	110046,1	108668,6
Actif net en M€	0,9	0,7	0,2	1,0	1,1	5,0	5,0	4,9	4,8	4,5	5,4	5,3

Données fin de mois

Part E :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
VL part E	1681551,6	1692745,8	1697708,9	1628918,0	1739371,9	1641437,0	1658010,8	1638691,4	1592848,9	1492162,1	1468146,8	1450023,1
Actif net en M€	85,7	86,2	86,5	83,0	88,6	83,6	84,5	83,5	81,2	76,0	74,8	73,9

Données fin de mois

Au cours de l'année 2024, les marchés ont été rythmés par les incertitudes macroéconomiques et géopolitiques.

Dans ce contexte, certaines convictions telles que Do&Co et Fila ont performé malgré la volatilité des marchés.

Do&Co (+33,9%*), spécialiste international de la restauration pour les compagnies aériennes et pour l'évènementiel. Fort d'une trentaine d'implantations sur 3 continents, le groupe se distingue par la qualité supérieure de son offre qu'il adresse chaque année à plus de 150 millions de passagers via son portefeuille clients de 60 compagnies aériennes dont les plus premium (Emirates, British Airways, Qatar Airways...). Depuis 2013, le groupe a plus que triplé son chiffre d'affaires, atteignant 1,8 Md€ en 2023/24 (CAGR 2013-23 de +12%), tout en multipliant par 20x sa génération de flux de trésorerie. La qualité de son offre permet à Do&Co d'être idéalement positionné pour profiter de la volonté de différenciation des compagnies aériennes. Au cours de l'exercice 2023/24, Do&Co a signé 14 nouveaux clients dont Air France à l'aéroport JFK et à Detroit ou encore China Airlines à Heathrow, lui permettant de renforcer son positionnement concurrentiel et de jouir d'une visibilité accrue. En novembre, la publication du S1 2024/25 a une nouvelle fois dépassé les attentes en atteignant des niveaux records. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel progressent tous deux de +28%. Le management s'est montré optimiste quant au dynamisme de ses activités. Les contrats signés ces dernières années en Asie (All Nippon, Singapore Airlines...) pourraient constituer un prochain relais de croissance.

Fila (+18,2%)*, leader mondial de matériel artistique tel que les crayons de couleur pour les enfants et les crayons à mine de plomb pour les dessinateurs. Présent sur 3 continents et bénéficiant d'un portefeuille de 25 marques incontournables, le groupe tire profit de son maillage industriel à l'international pour gagner des parts de marché tout en faisant preuve d'un solide « pricing power ». En décembre 2023, le groupe a concrétisé l'introduction en bourse de sa filiale DOMS Industries. Depuis, le cours a quasiment doublé, portant sa capitalisation boursière à 1,9Mds€. A ce jour, Fila détient 26% de sa filiale, soit près de 500 M€, mettant en avant la sous valorisation du titre dont la capitalisation boursière avoisine les 500 M€ également. À l'inverse, certains titres à l'image de Melexis, Barco, Befesa ou Carl Zeiss Meditec pénalisent la performance du fonds.

Melexis (-38,1%)*, numéro 3 mondial des capteurs magnétiques et *leader* sur le segment des capteurs de position à destination de l'automobile (80-90% du CA). Le groupe est un spécialiste de la conception *fabless* des circuits intégrés. Il investit des montants élevés en R&D (11% du CA) lui permettant d'offrir des produits à forte valeur ajoutée (marge brute normalisée supérieure à 40%), notamment utilisés dans l'alimentation des moteurs. Au cours des dix dernières années, Melexis affiche une croissance du chiffre d'affaires supérieure à celle de son marché de référence (CAGR CA 2013-2023 de +13%). En 2024, dans un environnement sectoriel difficile (production automobile mondiale en baisse de -1,6%), Melexis a publié un chiffre d'affaires en recul de -3% pénalisé par l'intensification du déstockage de ses clients. À moyen terme, le groupe devrait renouer avec une croissance à deux chiffres en s'appuyant sur les besoins croissants d'électrification des flottes automobiles et sur le développement de nouvelles applications pour ses solutions comme la robotique, la santé digitale et la mobilité alternative qui représentent aujourd'hui 10-20% du CA (CAGR CA 2023-2030e = +15%).

Barco (-36,7%)*, spécialiste incontournable des solutions de visualisation et d'affichage qui profite d'une position de *leader* mondial sur l'ensemble de ses niches d'activité. Le groupe détient notamment près de 60% de parts de marché dans les vidéoprojecteurs à destination des cinémas. Son pôle Enterprise équipe plus d'un million de salles de réunion avec des produits tels que l'emblématique *Clickshare*. Enfin, son activité dédiée au Médical dispose d'une base de plus de 800k installations d'imagerie dans le monde. La qualité du positionnement de Barco repose sur des niveaux d'investissement élevés en R&D (12% du CA 2024) permettant d'offrir des solutions à forte valeur ajoutée (marge brute proche des 40%). En 2024, la société continue de subir le déstockage de ses marchés finaux. De fait, le groupe a dû revoir ses perspectives de croissance à la baisse mais a maintenu son ambition de marge opérationnelle initiale. La reprise en cours des commandes du pôle Médical (+30% après plus d'une année en territoire négatif), la fin à venir du déstockage et la montée en puissance des nouveaux produits pourraient dessiner les premiers signes d'inflexion à court terme.

Befesa (-41%)*, *leader* mondial du recyclage d'acier et d'aluminium avec une capacité de recyclage installée de plus de 1,8 million de tonnes et près de 40% de parts de marché mondiales. L'activité principale du groupe (>80% du CA) consiste à recycler les résidus nocifs rejetés par les producteurs d'acier pour en faire de l'oxyde de zinc. Cet oxyde de zinc est revendu aux fonderies qui l'utilisent notamment pour galvaniser la ferraille dans la construction. Befesa est un élément clé de l'industrie métallurgique car il permet à ses clients de s'adapter à l'intensification des normes environnementales. En octobre, le titre a été sanctionné du fait de la prudence de son management qui a resserré sa guidance de croissance de l'EBITDA ajusté entre +15% et +18% (vs +7 et +29% initialement). Le groupe est en bonne voie pour réaliser ses objectifs, soutenu par des prix du zinc avantageux et la baisse significative de la charge de traitement annuelle. En 2025, de meilleurs prix de couverture et la mise en production des capacités supplémentaires aux Etats Unis devraient permettre au groupe de réitérer une croissance à deux chiffres de ses profits.

Carl Zeiss Meditec (-54%)*, le 2^{ème} plus important fournisseur mondial d'équipements ophtalmologiques et *leader* incontesté des solutions de visualisation microchirurgicale avec plus de 60% de parts de marché. Le groupe génère 2,1 Mds€ de CA à travers la fourniture d'appareils de diagnostic et traitement des maladies oculaires (amétropie, cataracte, glaucome...) et d'équipements permettant des opérations d'une extrême précision. Carl Zeiss Meditec se distingue par sa capacité d'innovation soutenue par des niveaux d'investissements en R&D deux fois supérieurs à la moyenne du secteur (>16% du CA 2024). La qualité du positionnement se traduit par une marge brute structurellement supérieure à 55% et des ROCE normalisés proches de 20%. Certains facteurs conjoncturels, tels que l'attentisme des clients américains dans un contexte de taux d'intérêt toujours élevés et la faiblesse de la confiance des consommateurs chinois, ont longtemps pesé sur l'activité en 2024 et conduit le groupe à se fixer des objectifs prudents pour 2025 : croissance modérée du CA et résultat opérationnel stable. Toutefois, les premiers signes d'inflexion observés au T3 semblent continuer de se matérialiser au T4. Le management confirme une stabilisation des prises de commandes après 12 mois de contraction. L'accélération de croissance pourrait se concrétiser en 2025, alimentée également par le lancement de nouveaux produits (notamment Kinevo et Visumax).

(*Performance du cours de bourse des titres sur l'année 2024)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TELEPERFORMANCE	5 329 467,90	7 069 551,16
BARCO NV	8 270 268,98	1 558 577,25
VERALLIA	2 037 648,42	5 864 643,58
S.O.I.T.E.C.	5 155 598,58	1 427 667,74
EDENRED	4 797 826,05	1 128 314,25
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	5 448 031,62	
SEB SA	2 275 851,87	2 281 075,20
FLUIDRA SA	2 982 780,50	1 422 582,24
VIRBAC SA	266 038,44	4 046 518,31
VIRIDIEN	1 879 300,35	2 026 845,46

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

INOCAP a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments. Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs, leur capacité à organiser des rencontres avec les sociétés, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation. Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation ainsi que la politique de meilleure sélection est disponible sur le site internet : www.inocapgestion.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.inocapgestion.com.

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES INVESTISSEURS DES DIFFERENTS DOCUMENTS ET RAPPORTS RELATIFS A LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL DE LA SOCIETE DE GESTION ET A SA MISE EN ŒUVRE

La "politique d'engagement actionnarial" et le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé l'engagement actionnarial des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier être consultés, au siège social de la société de gestion sur simple demande. Le détail de la politique d'engagement actionnarial de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : www.inocapgestion.com.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Néant

INVESTISSEMENT EN INSTRUMENT DE LA SOCIETE DE GESTION

Dans la lignée de l'information prévue à l'article 321-131 du Règlement Général de l'AMF, il est précisé que l'OPCVM n'investit sur aucun instrument financier émis ou géré par la société de gestion INOCAP Gestion.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier.

CRITERES ESG

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPCVM intègre de manière systématique et simultanément des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Chacun des critères E, S et G fait l'objet d'une analyse dédiée. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques qui pèsent tout particulièrement sur les entreprises que nous sélectionnons en portefeuille conformément à la stratégie d'investissement de l'OPCVM.

INTEGRATION DES CRITERES DE DURABILITE

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

RISQUE GLOBAL DE L'OPC

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC : La méthode retenue est celle de l'engagement.

EXPOSITION AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

L'OPCVM n'enregistre pas d'instruments financiers dérivés à son actif.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

La société de gestion dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive UCITS V ») et articles y afférents du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM. La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu'elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts. La politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant la Direction Générale, les équipes de risque et la conformité. Le personnel de la société de gestion ainsi identifié perçoit une rémunération comprenant de façon équilibrée une composante fixe et une composante variable, faisant l'objet d'un examen annuel et basé sur la performance individuelle et collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire. La politique de rémunération est approuvée par la direction générale de la société de gestion.

Le détail de la politique de rémunération de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : www.inocapgestion.com. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion. Le montant total des rémunérations pour l'exercice est de 1 820 K€ pour la rémunération fixe des collaborateurs et 90 K€ pour la rémunération variable des collaborateurs. Cette rémunération concerne l'ensemble du personnel de la société de gestion.

Aucun OPCVM géré n'a versé une quelconque rémunération aux collaborateurs de la SGP. Le montant agrégé des rémunérations variables allouées aux membres du personnel visés à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier est de 74 K€. Il n'a été apporté aucune modification substantielle de la politique de rémunération de la société de gestion au cours de l'année. La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier le respect de la politique de rémunération.

L'effectif employé pendant l'exercice s'élève à 19 salariés dont 18 cadres.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

INOCAP Gestion
25, rue de la Ville l'Evêque – 75008 PARIS

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

25 rue de la Ville L'Evêque - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif QUADRIGE EUROPE MIDCAPS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 09/05/2025 10:53:47

Christophe Coquelin
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	102 263 321,17
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	102 263 321,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	102 263 321,17
Créances et comptes d'ajustement actifs	
Comptes financiers	2 295 927,65
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 295 927,65
Total de l'actif I+II	104 559 248,82

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	125 308 708,77
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-20 952 950,74
Capitaux propres I	104 355 758,03
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	104 355 758,03
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	203 490,79
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	203 490,79
Total Passifs : I+II+III+IV	104 559 248,82

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	3 138 737,61
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	87 623,74
Sous-total produits sur opérations financières	3 226 361,35
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	3 226 361,35
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 640 500,31
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 640 500,31
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 585 861,04
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	46 120,69
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 631 981,73
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-4 470 406,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-795 957,91
Frais de recherche	-70 673,41
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-5 337 038,31
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	11 096,42
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-5 325 941,89

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-17 443 056,93
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-17 443 056,93
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	184 066,35
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-17 258 990,58
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	-20 952 950,74

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du Fonds est de rechercher une performance, sur une période recommandée de placement d'au moins 5 ans, liée à l'investissement dans une sélection d'actions européennes, supérieure à l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis). La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice pré cité. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille. L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	104 508 869,09	131 745 680,98	111 581 439,63	126 768 406,02	104 355 758,03
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C en EUR					
Actif net	31 099 739,84	39 400 917,75	31 574 329,06	37 413 807,92	25 131 915,50
Nombre de titres	192 163,313	202 041,767	188 514,853	199 758,293	162 837,021
Valeur liquidative unitaire	161,84	195,01	167,48	187,29	154,33
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	16,10	50,92	-20,63	13,42	-7,91
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,93	-4,10	-0,84	-0,34	0,59
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS E en EUR					
Actif net	72 970 229,74	89 349 391,02	77 840 896,53	88 404 251,69	73 881 257,68
Nombre de titres	50,95178	50,95178	50,95178	50,95178	50,95178
Valeur liquidative unitaire	1 432 142,89	1 753 606,86	1 527 736,54	1 735 057,17	1 450 023,09
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	142 884,85	452 311,77	-186 204,27	122 272,11	-73 900,70
Capitalisation unitaire sur revenu	-19 979,70	-9 070,26	13 671,18	22 693,96	28 311,84
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS I en EUR					
Actif net	438 899,51	2 995 372,21	2 166 214,04	950 346,41	5 342 584,85
Nombre de titres	4,050	22,650	18,844	7,294	49,164
Valeur liquidative unitaire	108 370,24	132 246,01	114 955,10	130 291,52	108 668,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	10 772,18	34 201,09	-14 033,96	9 201,08	-5 542,44
Capitalisation unitaire sur revenu	-1 058,09	-1 126,54	780,50	1 451,53	1 880,14

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché règlementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers sont valorisés au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Cependant, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Les instruments financiers non négociés sur un marché règlementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En cas d'absence de cotation le jour de l'évaluation ou d'une cotation non réaliste, les instruments financiers sont évalués à leur valeur probable de négociation. Les évaluations et leurs justifications sont placées sous la responsabilité de la Société de Gestion et sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 2.40% TTC part C

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1.20% TTC part I

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1.00% TTC part E

Modalités de calcul de la commission de surperformance

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et le seuil de référence, sur l'exercice. La commission de surperformance est mise en place à compter de la date de 1ère valorisation de chaque part du fonds.

A compter du 01 janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds

- (i) d'une performance positive sur l'exercice,
- (ii) d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation,
- (iii) d'une valeur liquidative qui est strictement supérieure à la dernière valeur liquidative ayant donné lieu à la perception d'une commission de surperformance (principe du high on high)

La commission de surperformance est calculée pour chacune des parts du fonds de manière indépendante. La commission de surperformance est acquise à la Société de gestion.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un OPC fictif réalisant une performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

La surperformance générée par le fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date (sous réserve d'atteinte du high on high). Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de ne pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Indice de comparaison

La performance du fonds est comparée à celle de l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis).

High on high

Le modèle de High on high est un modèle de commission de surperformance dans le cadre duquel cette commission ne peut être prélevée que si la valeur liquidative du fonds dépasse la dernière valeur liquidative de fin d'exercice ayant fait l'objet d'une cristallisation d'une commission de surperformance.

Condition de positivité :

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice) de 0€ à 30€ TTC.

Rattrapage de sous-performance et période de référence :

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La cristallisation de la performance est effectuée le 31 décembre de chaque année.

Période d'observation :

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois à partir du début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice comptable du fonds, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- le fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence)
- le fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

- Le fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice, dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement :

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL) :

- la commission de surperformance fait l'objet d'une provision de 15% de la surperformance dès lors que la performance du fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives de fin d'exercice ayant donné lieu à une cristallisation de la surperformance
- ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le gestionnaire.

Cristallisation :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 décembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS E	Capitalisation	Capitalisation
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS I	Capitalisation	Capitalisation
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	126 768 406,02
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	9 345 402,36
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-10 563 816,15
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 585 861,04
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-5 337 038,31
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-17 443 056,93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	104 355 758,03

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C		
Parts souscrites durant l'exercice	18 618,677	3 316 721,47
Parts rachetées durant l'exercice	-55 539,949	-9 660 077,83
Solde net des souscriptions/rachats	-36 921,272	-6 343 356,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	162 837,021	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS E		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50,95178	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS I		
Parts souscrites durant l'exercice	49,000	6 028 680,89
Parts rachetées durant l'exercice	-7,130	-903 738,32
Solde net des souscriptions/rachats	41,870	5 124 942,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	49,164	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS E Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C FR0013072097	Capitalisation	Capitalisation	EUR	25 131 915,50	162 837,021	154,33
QUADRIGE EUROPE MIDCAPS E FR0013382470	Capitalisation	Capitalisation	EUR	73 881 257,68	50,95178	1 450 023,09
QUADRIGE EUROPE MIDCAPS I FR0013280906	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 342 584,85	49,164	108 668,63

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ALLEMAGNE +/-	FRANCE +/-	BELGIQUE +/-	ITALIE +/-	ESPAGNE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	102 263,32	24 784,39	24 402,97	18 240,61	9 252,78	6 076,14
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	102 263,32					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	2 295,93				2 295,93
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					2 295,93

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	2 295,93						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	2 295,93						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 SEK +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	4 396,03	1 882,32			
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	4 396,03	1 882,32			

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Rachats à payer	7 660,50
	Frais de gestion fixe	125 156,88
	Autres dettes	70 673,41
Total des dettes		203 490,79
Total des créances et des dettes		-203 490,79

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	777 425,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	831 413,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	31 661,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	1 631 981,73
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	1 631 981,73
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 631 981,73

Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	97 007,22
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	97 007,22
Sommes distribuables au titre du revenu net	97 007,22
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	97 007,22
Total	97 007,22
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 442 538,85
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 442 538,85
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 442 538,85
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	1 442 538,85
Total	1 442 538,85
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	92 435,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	92 435,66
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	92 435,66
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	92 435,66
Total	92 435,66
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-5 325 941,89
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-5 325 941,89
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-5 325 941,89

Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-1 288 080,73
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-1 288 080,73
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 288 080,73
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-1 288 080,73
Total	-1 288 080,73
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-3 765 372,23
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-3 765 372,23
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 765 372,23
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-3 765 372,23
Total	-3 765 372,23
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-272 488,93
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-272 488,93
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-272 488,93
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-272 488,93
Total	-272 488,93
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			102 263 321,17	97,99
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			102 263 321,17	97,99
Automobiles			3 005 354,96	2,88
GESTAMP AUTOMOCION SA	EUR	676 042	1 676 584,16	1,61
KNORR-BREMSE AG	EUR	18 888	1 328 770,80	1,27
Boissons			4 148 852,80	3,98
REMY COINTREAU	EUR	71 042	4 148 852,80	3,98
Composants automobiles			4 396 029,81	4,21
AUTOLIV INC-SWED DEP RECEIPT	SEK	49 088	4 396 029,81	4,21
Crédit à la consommation			1 882 322,31	1,80
MONTANA AEROSPACE AG	CHF	123 718	1 882 322,31	1,80
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 858 655,42	1,78
MARR SPA	EUR	184 757	1 858 655,42	1,78
Divertissement			6 448 639,20	6,18
CTS EVENTIM AG & CO KGAA	EUR	27 000	2 204 550,00	2,11
KINEPOLIS	EUR	107 718	4 244 089,20	4,07
Equipements et fournitures médicaux			7 662 014,72	7,34
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	EUR	123 031	5 600 371,12	5,36
GUERBET	EUR	76 927	2 061 643,60	1,98
Equipements et instruments électroniques			7 607 348,16	7,29
BARCO NV	EUR	725 892	7 607 348,16	7,29
Hôtels, restaurants et loisirs			5 944 140,00	5,70
DO & CO AG	EUR	33 023	5 944 140,00	5,70
Logiciels			11 757 422,60	11,26
KION GROUP AG	EUR	108 382	3 453 050,52	3,30
LECTRA	EUR	117 689	3 059 914,00	2,93
NEXI SPA	EUR	388 888	2 084 439,68	2,00
TEAMVIEWER SE	EUR	331 100	3 160 018,40	3,03
Machines			6 204 792,15	5,95
FLUIDRA SA	EUR	87 000	2 046 240,00	1,96
KONECRANES OYJ	EUR	23 000	1 407 600,00	1,35
RATIONAL AG	EUR	2 514	2 071 536,00	1,99
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	20 873	679 416,15	0,65
Matériaux de construction			7 245 597,20	6,94
DEME GROUP	EUR	20 180	2 780 804,00	2,66
IMERYS SA	EUR	158 326	4 464 793,20	4,28
Media			2 351 195,20	2,25
SPRINGER NATURE AG & CO KGAA	EUR	86 441	2 351 195,20	2,25

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Médias et services interactifs			1 276 500,00	1,22
SCOUT24 SE	EUR	15 000	1 276 500,00	1,22
Produits alimentaires			2 463 350,46	2,36
FILA SPA	EUR	237 317	2 463 350,46	2,36
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			9 247 674,70	8,86
MELEXIS NV	EUR	63 865	3 608 372,50	3,46
S.O.I.T.E.C.	EUR	64 708	5 639 302,20	5,40
Services aux professionnels			2 023 140,80	1,94
TELEPERFORMANCE	EUR	24 340	2 023 140,80	1,94
Services clientèle divers			8 881 653,60	8,51
BEFESA SA	EUR	283 060	5 876 325,60	5,63
EDENRED	EUR	94 656	3 005 328,00	2,88
Services liés aux technologies de l'information			2 353 316,56	2,26
INDRA SISTEMAS SA	EUR	137 782	2 353 316,56	2,26
Soins et autres services médicaux			2 166 920,00	2,08
AMPLIFON SPA	EUR	87 200	2 166 920,00	2,08
Textiles, habillement et produits de luxe			3 338 400,52	3,20
PUMA SE	EUR	75 257	3 338 400,52	3,20
Total			102 263 321,17	97,99

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	102 263 321,17
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	2 295 927,65
Autres passifs (-)	-203 490,79
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	104 355 758,03

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C	EUR	162 837,021	154,33
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS E	EUR	50,95178	1 450 023,09
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS I	EUR	49,164	108 668,63

QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	125 598 474,29	111 255 992,78
Actions et valeurs assimilées	125 598 474,29	111 255 992,78
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	125 598 474,29	111 255 992,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	608 413,20	5 945,04
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	608 413,20	5 945,04
COMPTES FINANCIERS	2 038 552,15	1 173 771,96
Liquidités	2 038 552,15	1 173 771,96
TOTAL DE L'ACTIF	128 245 439,64	112 435 709,78

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	116 691 699,43	124 670 887,04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	8 977 987,86	-13 642 056,45
Résultat de l'exercice (a,b)	1 098 718,73	552 609,04
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	126 768 406,02	111 581 439,63
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 477 033,62	854 270,15
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 477 033,62	854 270,15
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	128 245 439,64	112 435 709,78

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	98 179,30	6 230,53
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 942 107,04	2 236 126,74
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 040 286,34	2 242 357,27
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	17 367,12
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	17 367,12
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 040 286,34	2 224 990,15
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 918 490,48	1 657 621,15
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 121 795,86	567 369,00
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-23 077,13	-14 759,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 098 718,73	552 609,04

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché règlementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers sont valorisés au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Cependant, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Les instruments financiers non négociés sur un marché règlementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En cas d'absence de cotation le jour de l'évaluation ou d'une cotation non réaliste, les instruments financiers sont évalués à leur valeur probable de négociation.

Les évaluations et leurs justifications sont placées sous la responsabilité de la Société de Gestion et sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 2.40% TTC part C

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1.20% TTC part I

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1.00% TTC part E

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et le seuil de référence, sur l'exercice. La commission de surperformance est mise en place à compter de la date de 1ère valorisation de chaque part du fonds.

A compter du 01 janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds

(i) d'une performance positive sur l'exercice,

(ii) d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation,

(iii) d'une valeur liquidative qui est strictement supérieure à la dernière valeur liquidative ayant donné lieu à la perception d'une commission de surperformance (principe du high on high)

La commission de surperformance est calculée pour chacune des parts du fonds de manière indépendante.

La commission de surperformance est acquise à la Société de gestion.

Méthode de calcul :

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un OPC fictif réalisant une performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

La surperformance générée par le fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date (sous réserve d'atteinte du high on high). Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de ne pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Indice de comparaison :

La performance du fonds est comparée à celle de l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis)

High on high :

Le modèle de High on high est un modèle de commission de surperformance dans le cadre duquel cette commission ne peut être prélevée que si la valeur liquidative du fonds dépasse la dernière valeur liquidative de fin d'exercice ayant fait l'objet d'une cristallisation d'une commission de surperformance.

Condition de positivité :

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

de 0€ à 30€ TTC

Rattrapage de sous-performance et période de référence :

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La cristallisation de la performance est effectuée le 31 décembre de chaque année.

Période d'observation :

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois à partir du début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice comptable du fonds, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- le fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence)
- le fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice, dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement :

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL) :

- la commission de surperformance fait l'objet d'une provision de 15% de la surperformance dès lors que la performance du fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives de fin d'exercice ayant donné lieu à une cristallisation de la surperformance
- ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le gestionnaire.

Cristallisation :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 décembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C	Capitalisation	Capitalisation
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E	Capitalisation	Capitalisation
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	111 581 439,63	131 745 680,98
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	13 889 176,67	6 966 410,64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 149 994,76	-9 364 879,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	28 181 311,90	22 605 529,11
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 120 126,61	-36 618 928,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-18 987,66	-26 319,12
Différences de change	-30 303,45	-906,79
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 314 094,44	-4 292 515,80
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 519 322,49	-1 794 771,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 794 771,95	-2 497 743,85
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 121 795,86	567 369,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	126 768 406,02	111 581 439,63

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 038 552,15	1,61
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 038 552,15	1,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 220 909,37	2,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	604 942,95
	Souscriptions à recevoir	3 470,25
TOTAL DES CRÉANCES		608 413,20
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 188 683,63
	Rachats à payer	24 404,24
	Frais de gestion fixe	138 930,74
	Frais de gestion variable	57 111,38
	Autres dettes	67 903,63
TOTAL DES DETTES		1 477 033,62
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-868 620,42

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C		
Parts souscrites durant l'exercice	74 444,789	13 889 176,67
Parts rachetées durant l'exercice	-63 201,349	-11 643 962,35
Solde net des souscriptions/rachats	11 243,440	2 245 214,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	199 758,293	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50,95178	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-11,550	-1 506 032,41
Solde net des souscriptions/rachats	-11,550	-1 506 032,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7,294	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	908 989,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	44 752,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	864 071,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,02
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 414,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	-0,03
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	12 358,89
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,72
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 098 718,73	552 609,04
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 098 718,73	552 609,04

	29/12/2023	30/12/2022
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-68 166,51	-158 669,67
Total	-68 166,51	-158 669,67

	29/12/2023	30/12/2022
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 156 297,77	696 570,96
Total	1 156 297,77	696 570,96

	29/12/2023	30/12/2022
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10 587,47	14 707,75
Total	10 587,47	14 707,75

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 977 987,86	-13 642 056,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	8 977 987,86	-13 642 056,45

	29/12/2023	30/12/2022
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 680 893,32	-3 890 160,91
Total	2 680 893,32	-3 890 160,91

	29/12/2023	30/12/2022
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 229 981,80	-9 487 439,45
Total	6 229 981,80	-9 487 439,45

	29/12/2023	30/12/2022
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	67 112,74	-264 456,09
Total	67 112,74	-264 456,09

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	104 482 705,23	104 508 869,09	131 745 680,98	111 581 439,63	126 768 406,02
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C en EUR					
Actif net	38 623 368,98	31 099 739,84	39 400 917,75	31 574 329,06	37 413 807,92
Nombre de titres	266 710,257	192 163,313	202 041,767	188 514,853	199 758,293
Valeur liquidative unitaire	144,81	161,84	195,01	167,48	187,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,01	16,10	50,92	-20,63	13,42
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,18	-2,93	-4,10	-0,84	-0,34
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E en EUR					
Actif net	64 910 187,61	72 970 229,74	89 349 391,02	77 840 896,53	88 404 251,69
Nombre de titres	50,95178	50,95178	50,95178	50,95178	50,95178
Valeur liquidative unitaire	1 273 953,28	1 432 142,89	1 753 606,86	1 527 736,54	1 735 057,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	52 480,12	142 884,85	452 311,77	-186 204,27	122 272,11
Capitalisation unitaire sur résultat	-468,47	-19 979,70	-9 070,26	13 671,18	22 693,96
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I en EUR					
Actif net	949 148,64	438 899,51	2 995 372,21	2 166 214,04	950 346,41
Nombre de titres	9,888	4,050	22,650	18,844	7,294
Valeur liquidative unitaire	95 989,95	108 370,24	132 246,01	114 955,10	130 291,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3 952,22	10 772,18	34 201,09	-14 033,96	9 201,08
Capitalisation unitaire sur résultat	243,23	-1 058,09	-1 126,54	780,50	1 451,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	228 888	9 691 117,92	7,65
FRAPORT AG	EUR	48 888	2 677 106,88	2,11
HENSOLDT AG	EUR	88 888	2 168 867,20	1,71
KION GROUP AG	EUR	38 888	1 503 798,96	1,19
PUMA SE	EUR	108 888	5 501 021,76	4,34
TEAMVIEWER AG	EUR	288 888	4 061 765,28	3,20
TOTAL ALLEMAGNE			25 603 678,00	20,20
BELGIQUE				
BARCO NV	EUR	448 888	7 429 096,40	5,86
BEKAERT DIVISION	EUR	68 888	3 204 669,76	2,53
MELEXIS	EUR	18 888	1 723 530,00	1,36
TOTAL BELGIQUE			12 357 296,16	9,75
ESPAGNE				
FLUIDRA SA	EUR	148 888	2 806 538,80	2,21
GESTAMP AUTOMOCION SA	EUR	1 188 888	4 170 619,10	3,29
VISCOFAN	EUR	58 888	3 156 396,80	2,49
TOTAL ESPAGNE			10 133 554,70	7,99
FRANCE				
CGG SA	EUR	4 888 888	2 923 555,02	2,31
IMERYS EX IMETAL	EUR	138 888	3 955 530,24	3,12
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	58 888	1 772 528,80	1,40
MERSEN	EUR	58 888	2 072 857,60	1,63
SOITEC SA	EUR	14 888	2 408 878,40	1,90
SR TELEPERFORMANCE	EUR	68 888	9 096 660,40	7,18
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	188 888	6 584 635,68	5,19
VIRBAC SA	EUR	10 888	3 914 236,00	3,09
TOTAL FRANCE			32 728 882,14	25,82
ITALIE				
BFF BANK SPA	EUR	288 888	2 981 324,16	2,35
EUROGROUP LAMINATIONS SPA	EUR	668 888	2 596 623,22	2,05
FILA FABBRICA ITALI LAPIS ED AFFI SPA	EUR	928 888	8 155 636,64	6,44
MARR SPA	EUR	258 888	2 972 034,24	2,34
PIAGGIO & C SPA	EUR	1 188 888	3 540 508,46	2,79
SALCEF SPA	EUR	48 888	1 205 089,20	0,95
TECHNOGYM	EUR	288 888	2 618 769,72	2,07
TOTAL ITALIE			24 069 985,64	18,99
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	88 888	2 922 637,44	2,31
BEFESA SA	EUR	208 888	7 352 857,60	5,79
TOTAL LUXEMBOURG			10 275 495,04	8,10
PAYS-BAS				
BRUNEL INTERNATIONAL N.V	EUR	248 888	2 782 567,84	2,20
TOTAL PAYS-BAS			2 782 567,84	2,20
ROYAUME-UNI				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	688 888	4 426 105,40	3,49
TOTAL ROYAUME-UNI			4 426 105,40	3,49
SUISSE				
MONTANA AEROSPACE AG	CHF	168 888	3 220 909,37	2,54
TOTAL SUISSE			3 220 909,37	2,54
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			125 598 474,29	99,08
TOTAL Actions et valeurs assimilées			125 598 474,29	99,08
Créances			608 413,20	0,48
Dettes			-1 477 033,62	-1,17
Comptes financiers			2 038 552,15	1,61
Actif net			126 768 406,02	100,00

Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I	EUR	7,294	130 291,52
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E	EUR	50,95178	1 735 057,17
Parts QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C	EUR	199 758,293	187,29

7. ANNEXE(S)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Sustainable investment means an investment in an economic activity that contributes to an environmental or social objective, provided that the investment does not significantly harm any environmental or social objective and that the investee companies follow good governance practices.

The **EU Taxonomy** is a classification system laid down in Regulation (EU) 2020/852, establishing a list of **environmentally sustainable economic activities**. That Regulation does not include a list of socially sustainable economic activities. Sustainable investments with an environmental objective might be aligned with the Taxonomy or not.

Dénomination du produit :
Quadrige Europe Midcaps

Identifiant d'entité juridique (LEI):
969500IXXMYTXII1N632

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? *[tick and fill in as relevant, the percentage figure represents sustainable investments]*

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environmental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il a eu une proportion d'investissements durables de 50 % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Sustainability indicators measure how the environmental or social characteristics promoted by the financial product are attained.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ? *[list the environmental and/or social characteristics promoted by the financial product. For the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852, in respect of sustainable investments with environmental objectives,*

list the environmental objectives set out in Article 9 of that Regulation to which the sustainable investment underlying the financial product contributed. For financial products that made sustainable investments with social objectives, list the social objectives]

En se basant sur les critères énoncés dans notre méthodologie de notation ESG, nous pouvons dans un premier temps dire que les sociétés agissant dans des secteurs tels que l'armement conventionnel, le nucléaire militaire, l'alcool, les jeux d'argent et la pornographie ont été pénalisées par le fonds. De même, les entreprises impliquées dans des activités néfastes pour l'environnement, telles que la production d'électricité thermique, la production de pétrole, le charbon, les raffineries, la chimie, le ciment, le papier, la construction aéronautique et automobile, ainsi que la fabrication de pesticides ont également été pénalisées.

Le fonds accorde de l'importance à la gestion des risques sociaux et environnementaux, ainsi qu'à l'engagement des sociétés à améliorer ces aspects. Les entreprises présentant un faible taux de turnover et s'engageant sur des objectifs chiffrés d'amélioration des risques sociaux et environnementaux pourraient obtenir de meilleures notes dans la méthodologie de notation ESG.

Ces caractéristiques environnementales et sociales promues proviennent directement de nos critères de notation extra-financière. Par corrélation, une note ESG élevée démontre un respect fort de ces critères. En consultant les notations ESG de notre portefeuille supérieures à son indice extra-financier de référence, nous pouvons dire que les caractéristiques environnementales et sociales promues ont été respectées.

Enfin INOCAP Gestion dispose d'une politique d'exclusion où les sociétés impliquées dans le secteur du tabac (à partir de 5% du chiffre d'affaires) et dans le charbon et les armes controversées (dès le premier euro de chiffre d'affaires) sont non investissables.

Le nouveau référentiel du label ISR impose lui aussi de nouvelles exclusions que nous appliquons au sein de Quadrige Midcaps Europe :

- Les sociétés qui violent le pacte mondial des Nations Unies.
- Les sociétés développant de nouveaux projets en lien avec les fossiles liquides ou gazeux, conventionnels ou non conventionnels.
- Les sociétés dont l'activité principale est la production d'électricité selon certains seuils précis définis dans le référentiel.
- Les sociétés domiciliées dans un pays ou territoire figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.
- Les sociétés figurant dans la liste noire ou grise du GAFI.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Pour rappel voici les 4 indicateurs de durabilité que nous suivons :

Pour la mesure d'impact environnemental, nous souhaitons avoir un portefeuille moins exposé à des entreprises considérées comme polluantes ou très émettrices de CO2 par rapport à son univers d'investissement de référence c'est-à-dire qu'il faut que la moyenne pondérée des tonnes de CO2 (Scope 1 & 2 & 3) par Million de chiffre d'affaires en € du

portefeuille soit, inférieure à la moyenne équi pondérée des tonnes de CO2 (Scope 1 & 2 & 3) par million de chiffre d'affaires en € de l'univers de référence.

Pour la mesure d'impact social, INOCAP Gestion met en exergue le taux de turnover. En effet, nous voulons que le taux de turnover moyen pondéré du portefeuille soit inférieur à l'univers de l'OPCVM en question. Le turnover est un indicateur important puisqu'il est perçu comme le révélateur de climat social (peu de départs, dans notre cas, signifie un bien-être dans l'entreprise).

Concernant la Gouvernance, nous avons mis en exergue comme indicateur d'impact, l'indépendance des conseils d'administration ou de surveillance. Nous désirons que le portefeuille de l'OPCVM soit constitué de sociétés avec le pourcentage d'indépendance le plus haut possible par rapport à son univers d'investissement. L'indépendance permet un contrepoids dans les décisions stratégiques d'une entreprise et est souvent considéré comme un enjeu de légitimité.

Enfin, pour le critère des Droits de l'Homme, nous souhaitons que les portefeuilles des Fonds possèdent moins de valeurs ayant connu des controverses que leurs univers correspondants c'est-à-dire qu'il faut que la moyenne pondérée des sociétés exposées à des controverses soit inférieure à celle de l'univers du fonds.

	Fonds	Univers
Indicateur E	934,75	24473,20
Indicateur S	17,45	15,69
Indicateur G	57,27	49,84
Indicateur DH	1,30	0,99

- **...et par rapport aux années précédentes ?** *[include for financial products where at least one previous periodic report was provided]*

	2024		2023		2022	
	Fonds	Univers	Fonds	Univers	Fonds	Univers
Indicateur E	934,8	24473,2	NA	NA	NA	NA
Indicateur S	17,5	15,7	14,0	14,5	9,5	13,1
Indicateur G	57,3	49,8	69,3	68,7	73,0	66,8
Indicateur DH	1,30	0,99	NA	NA	NA	NA

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?** *[include for financial products that made sustainable investments, where not included in the reply to the above question, describe the objectives. Describe how the sustainable investments contributed to the sustainable investment objective. For the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852, list the environmental objectives set out in Article 9 of that Regulation to which the sustainable investment underlying the financial product contributed]*

Pour rappel, le Fonds Quadrige Europe Midcaps a pour objectif d'afficher une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG équi pondérée de l'univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins bien notées. A fin 2024, le portefeuille obtient une note de 7.38/10 et l'univers de 6.51/10.

Par ailleurs, comme évoqué précédemment Quadrige Europe Midcaps a également pour objectif de suivre 4 indicateurs de durabilité en continu et le Fonds se doit, vis-à-vis du label ISR, de surperformer sur au moins deux de ces quatre indicateurs.

Voici à fin 2024 les données du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement :

	Fonds	Univers
Indicateur E	934,75	24473,20
Indicateur S	17,45	15,69
Indicateur G	57,27	49,84
Indicateur DH	1,30	0,99

De plus, en promouvant des caractéristiques environnementales et sociales fortes, l'OPCVM Quadrige Europe Midcaps s'était engagé à investir au moins 50% de son actif dans des investissements durables, c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxonomie environnementale européenne), tout en respectant les autres objectifs durables et en respectant des normes fortes relatives à la gouvernance.

Selon la taxonomie, pour qu'une activité soit considérée comme durable, elle doit correspondre à l'un de ces 6 critères :

- L'adaptation au changement climatique
- L'atténuation du réchauffement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines et aquatiques
- La transition vers une économie circulaire
- Le contrôle de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité des écosystèmes

L'éligibilité des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxonomie de l'UE a été identifiée lorsque les données étaient disponibles et de qualité seulement nous n'avons pas encore d'objectif à proprement parlé avec ces données.

Selon notre définition d'investissement durable, nous pouvons dire qu'au 31 décembre 2024, Quadrige Europe Midcaps était investi à hauteur de 95,85% de son actif dans des investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ? *[include where the financial product includes sustainable investments]*

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

L'équipe de gestion d'INOCAP Gestion suit un processus ESG visant à garantir que les investissements durables effectués par le Fonds ne compromettent pas de manière significative les objectifs environnementaux et sociaux de l'investissement responsable.

Pour ce faire elle dispose d'une politique d'exclusion où de facto les entreprises agissant dans le tabac (à hauteur de 5% de leur chiffre d'affaires) et dans le charbon et armes controversées (dès le premier euro de chiffre d'affaires) ne sont pas présentes dans le portefeuille de Quadrige Europe Midcaps.

De plus, la méthodologie de notation ESG que nous employons au sein d'INOCAP Gestion facilite une meilleure compréhension des impacts négatifs des émetteurs sur les éléments ESG. À titre d'exemple, notre système de notation intègre des critères relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3), ainsi que la diversité au sein des organes de gouvernance, qui servent également d'indicateurs PAI.

Enfin, Nous avons mis en place une politique de gestion des controverses, que nous supervisons en collaborant avec EthiFinance, notre fournisseur de données. Cette plateforme nous permet de classer les controverses selon différents niveaux de risque. Plus spécifiquement, nous nous concentrons sur les controverses considérées comme étant de gravités élevées ou critiques par EthiFinance. Une fois identifiées, nous évaluons ces situations en fonction de notre propre méthodologie interne pour déterminer leur statut. En parallèle, nous entamons un dialogue avec les entreprises concernées, en leur offrant l'opportunité de s'exprimer sur les questions soulevées.

Cet échange nous permet de mieux appréhender les enjeux et les risques potentiels. En fonction du statut attribué à la controverse, nous pouvons ajuster la notation ESG de l'émetteur en question (uniquement pour les valeurs détenues dans le portefeuille de Quadrige Europe Midcaps). De plus, une controverse jugée sérieuse ou très sérieuse peut également signaler des problèmes plus larges en termes de durabilité au sein de l'entreprise.

Si la réponse de la société ne parvient pas à nous convaincre, nous appliquons un statut 3. Selon la liquidité du titre, nous nous engageons à sortir cette valeur du portefeuille dans un délai de 6 mois.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Concernant les incidences négatives, ce produit financier doit prendre en compte 14 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels. Leur prise en compte a été effective au cours de l'année 2024. C'est notamment une demande nouvelle de la part du Label ISR.

Pour l'année 2025, nous nous engageons sur le PAI 2 (Empreinte carbone) et le PAI 13 (Mixité au sein des organes de gouvernance) à obtenir un portefeuille meilleur que son univers d'investissement.

ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),

- L'empreinte carbone. **Cette notion est prise en compte dans notre méthodologie interne ESG.**
- L'intensité carbone du portefeuille
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG et dans la politique d'exclusion
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'intensité de la consommation d'énergie prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG,
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,
- Le ratio de déchets non-recyclés (indicateur additionnel).

SOCIAL

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.
- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG.
- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes. **Cette notion est prise en compte dans notre méthodologie interne ESG.**
- L'exposition aux armements controversés. **Cette notion est prise en considération à travers notre politique d'exclusion.**
- Politique de conduite d'affaire de lutte contre la corruption (indicateur additionnel).

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?
Description détaillée :*

Le Fonds Quadrige Europe Midcaps a réalisé des investissements durables qui étaient conformes au pacte mondial des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Nous observons si les sociétés présentes en portefeuille violent ou non les principes directeurs des Nations Unies. C'est le PAI numéro 10 qui nous permet d'obtenir cette donnée.

[Include a statement for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]

The EU Taxonomy sets out a "do not significant harm" principle by which Taxonomy-aligned investments should not significantly harm EU Taxonomy objectives and is accompanied by specific Union criteria.

The "do no significant harm" principle applies only to those investments underlying the financial product that take into account the EU criteria for environmentally sustainable economic activities. The investments underlying the remaining portion of this financial product do not take into account the EU criteria for



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? *[include section if the financial product considered principal adverse impacts on sustainability factors]*

Le Fonds Quadrige Europe Midcaps Midcaps collecte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

INOCAP Gestion prend en considération aujourd'hui certains indicateurs PAI dans sa propre méthodologie de notation ESG : l'empreinte carbone, la part de femmes au sein des conseils de surveillance / d'administration.

Nous nous engageons pour l'année 2025 à développons une méthodologie d'analyse de chacune des « Principales incidences négatives » en complément de notre notation ESG. C'est notamment une demande de la nouvelle mouture du Label ISR.

Nous allons nous engager à surperformer 2 des 14 indicateurs PAI.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Element de mesure	Incidence 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Emissions de gaz à effet de serre	1.Emissions de GES	Emissions de Scope 1	3494	Taux de couverture : 100% Donnée en tonnes d'équivalent CO2	Concernant les mesures prises, nous avons pleinement intégré les émissions de gaz à effet de serre Scope 3 (amont et aval) rapportées au million d'euros de chiffre d'affaires dans notre méthodologie ESG. De plus, nous suivons un indicateur d'intensité carbone (Scopes 1+2+3 en tonnes/M€ CA) afin que les portefeuilles soient moins émetteurs que leur univers d'investissement. Pour l'avenir, nous renforçons notre engagement auprès des sociétés des secteurs les plus émetteurs pour obtenir des plans de réduction alignés sur les Accords de Paris 2050.
		Emissions de Scope 2	1811	Taux de couverture : 100% Donnée en tonnes d'équivalent CO2	
		Emissions de Scope 3	52316	Taux de couverture : 94,5% Donnée en tonnes d'équivalent CO2	
		Emissions totales	57621	Taux de couverture : 100% Donnée en tonnes d'équivalent CO2	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	563,47	Taux de couverture : 100% Donnée en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros investi	Nous visons une baisse de l'intensité carbone en 2025 par rapport à 2024 et nous cherchons à accroître la part des sociétés disposant d'objectifs SBTi validés.
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	785,79	Taux de couverture : 100% Donnée en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement	

	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,00%	Taux de couverture : 100% Donnée en %	<p>Comme mesure actuelle, nous excluons les sociétés agissant dès le premier euro de chiffre d'affaires dans le charbon thermique.</p> <p>Nous prévoyons un dialogue systématique auprès des acteurs du secteur. Nous nous engageons également à demander de manière systématique une transparence accrue sur les stratégies de transition énergétique des sociétés concernées.</p> <p>Nous avons pour objectif de réduire pour l'année 2025 l'exposition aux entreprises présentes dans le secteur des combustibles fossiles.</p>
	5. Part de la consommation de production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non-renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	65,94%	Taux de couverture : 59,3% Nous n'avons pas la donnée sur la part de production. Nous considérons dans nos calculs simplement la consommation d'énergie non-renouvelable Donnée en %	<p>Nous avons pour cible de réduire pour l'année 2025 la part de consommation énergétique non-renouvelable</p> <p>De plus, nous travaillons à améliorer la couverture et l'accès à certains indicateurs ESG comme la part de production d'électricité non-renouvelable.</p>
	6. Intensité de consommation d'énergie à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'€ de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<u>Par code NACE :</u> A : NA B : NA C : 0,21 D : NA E : 0,003 F : NA G : 0,03 H : NA L : NA	Taux de couverture : 76,0% Donnée en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	Aucune mesure ou cible n'a été entreprise ou n'est actuellement planifiée pour la prochaine période de référence.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	20,57%	Taux de couverture : 87,9% Donnée en %	<p>Dans les mesures actuelles, la biodiversité a constitué une thématique d'engagement prioritaire en 2024.</p> <p>Nous prévoyons de renforcer notre méthodologie d'analyse en matière de biodiversité afin d'améliorer la compréhension des enjeux liés aux activités des entreprises.</p> <p>Nous avons pour objectif d'évaluer de manière plus fine, d'ici 2025, l'impact potentiel des sociétés sur la biodiversité, en nous appuyant notamment sur l'enrichissement des données fournies par Ethifinance.</p>

Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'€ investi, en moyenne pondérée	90,31	Taux de couverture : 26,6% Donnée en tonnes de rejets par million d'euro investi	La disponibilité des données et le taux de couverture ne permettent pas actuellement de définir des mesures et des objectifs concrets.
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'€ investi, en moyenne pondérée	5,625	Taux de couverture : 49,6% Donnée en tonnes de déchets par million d'euros investis	Aucune cible chiffrée n'a été définie à ce jour pour le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, mais une réduction de ce taux est néanmoins attendue pour la prochaine période de référence.
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principe directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,0%	Taux de couverture : 100,0% Donnée en %	Parmi les mesures prises, les sociétés en violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE sont exclues des portefeuilles pour l'année 2025, conformément aux exigences du référentiel V3 du label ISR.
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	66,60%	Taux de couverture : 87,9% Donnée en %	Aucune mesure ou cible n'a été entreprise ou n'est actuellement planifiée pour la prochaine période de référence.
	12.Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	11,49%	Taux de couverture : 32,0% Donnée en %	La disponibilité des données et le taux de couverture ne permettent pas actuellement de définir des mesures et des objectifs concrets.
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du	34,67%	Taux de couverture : 100% Donnée en %	Le PAI 13 relatif à la mixité au sein des organes de gouvernance fait partie des indicateurs retenus comme PAI de surperformance dans notre méthodologie d'analyse ESG. L'objectif est naturellement d'observer une progression régulière du taux d'année en année, sans toutefois définir de cible chiffrée prédéterminée

		nombre total de membres			
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00%	Taux de couverture : 100% Donnée en %	L'exclusion des sociétés réalisant dès le premier euro de chiffre d'affaires dans l'armement controversé constitue un critère ferme de notre méthodologie d'analyse ESG.
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Eau, déchets et autres matières	15.Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	27,30%	Taux de couverture : 42,1% Donnée en %	La disponibilité des données et le taux de couverture ne permettent pas actuellement de définir des mesures et des objectifs concrets.
Questions sociales et de personnel	16.Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	4,1	Taux de couverture : 69,9% Donnée en moyenne pondérée	Aucune mesure ou cible n'a été entreprise ou n'est actuellement planifiée pour la prochaine période de référence.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

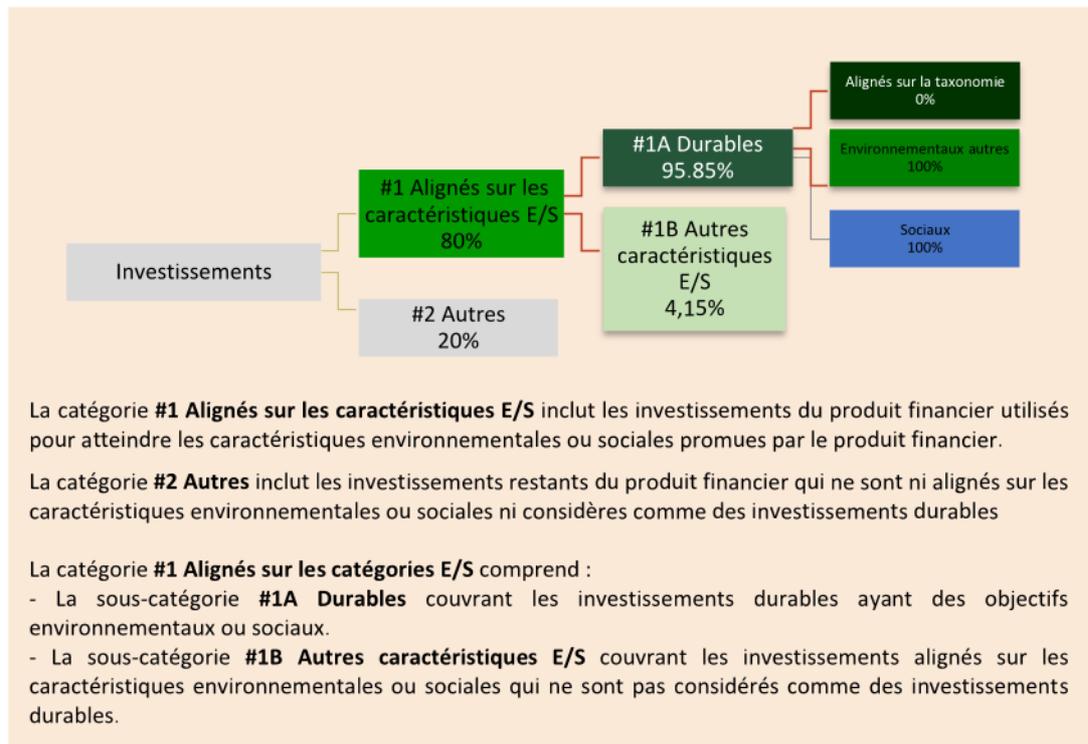
INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS	SECTEUR	% DE L'ACTIF ¹	PAYS
BARCO	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	7.29%	BELGIQUE
DO&CO	INDUSTRIE	5.70%	AUTRICHE
BEFESA	INDUSTRIE	5.63%	ALLEMAGNE
SOITEC	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	5,40%	FRANCE
CARL ZEISS MEDITEC	SANTE	5,37%	ALLEMAGNE

¹ Moyenne sur l'année basée sur les positions en fin de mois



Quelles était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ? *[include information referred to in Article 54 of this Regulation]*

- Logiciel et services
- Industrie
- Consommation discrétionnaire
- Santé

The list includes the investments
[include note only for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]
 To comply with the EU Taxonomy, the criteria for **fossil gas** include limitations on emissions and switching to fully renewable power or low-carbon fuels by the end of 2035. For **nuclear energy**, the criteria include comprehensive safety and waste management rules.

Enabling activities directly enable other activities to make a substantial contribution to an environmental objective.

Transitional activities are activities for which low-carbon alternatives are not yet available and among others have greenhouse gas emission levels corresponding to the best performance.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ? *[include section for the financial products referred to in Article 6 , first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852 and include information in accordance with Article 51 of this Regulation]*

La moyenne pondérée de l'alignement du chiffre d'affaires des sociétés investies avec la taxonomie verte européenne pour l'objectif 1 « atténuation du changement climatique (%) » est de 4,58%.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE²?**

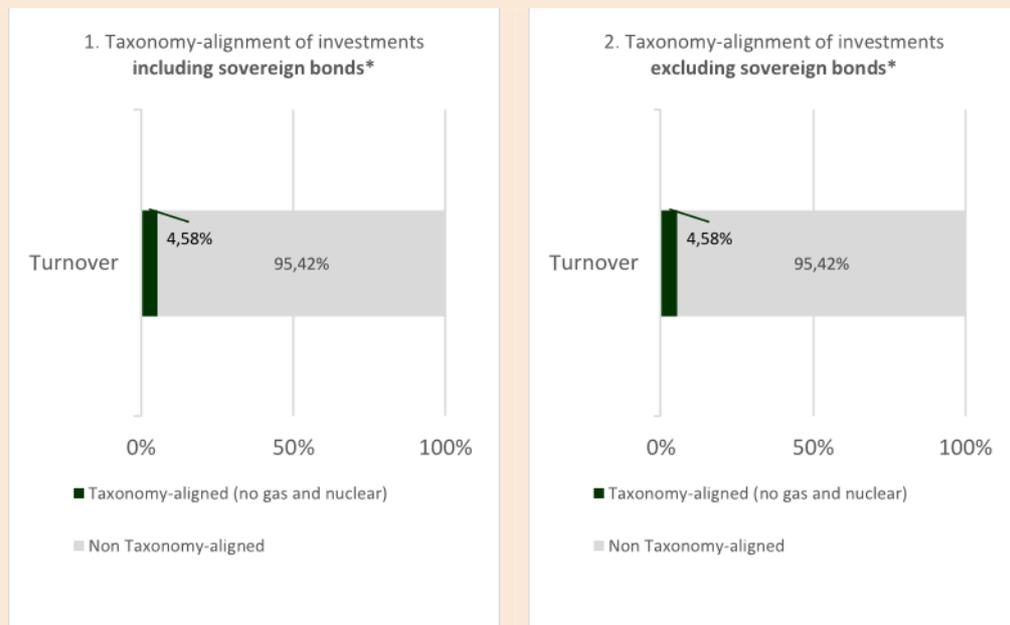
Oui : *[specify below, and details in the graphs of the box]*

dans le gaz fossile dans l'énergie nucléaire

Non

The graphs below show in green the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy. As there is no appropriate methodology to determine the taxonomy-alignment of sovereign bonds, the first graph shows the Taxonomy alignment in relation to all the investments of the financial product including sovereign bonds, while the second graph shows the Taxonomy alignment only in relation to the investments of the financial product other than sovereign bonds.*

[Include information on Taxonomy aligned fossil gas and nuclear energy and the explanatory text in the left hand margin on the previous page only if the financial product invested in fossil gas and/or nuclear energy Taxonomy-aligned economic activities during the reference period]



* For the purpose of these graphs, 'sovereign bonds' consist of all sovereign exposures.

² Fossil gas and/or nuclear related activities will only comply with the EU Taxonomy where they contribute to limiting climate change ("climate change mitigation") and do not significantly harm any EU Taxonomy objective - see explanatory note in the left hand margin. The full criteria for fossil gas and nuclear energy economic activities that comply with the EU Taxonomy are laid down in Commission Delegated Regulation (EU) 2022/1214.

[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Taxonomy-aligned activities are expressed as a share of:

- **turnover** reflecting the share of revenue from green activities of investee companies.
- **capital expenditure** (CapEx) showing the green investments made by investee companies, e.g. for a transition to a green economy.
- **operational expenditure** (OpEx) reflecting green operational activities of investee companies.

[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852 that invest in environmental economic activities that are not environmentally sustainable economic activities]

 are sustainable investments with an environmental objective that **do not take into account the criteria** for environmentally sustainable economic activities under Regulation (EU) 2020/852.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?** [include a breakdown of the proportions of investments during the reference period]

INOCAP Gestion n'est pas en capacité cette année de communiquer sur la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?** [include where at least one previous periodic report was provided]

Le pourcentage d'investissements alignés à sur la taxonomie de l'UE est passé de 5,06% en fin de décembre 2022, à 7,35% à fin décembre 2023 et enfin à 4,58% en 2024.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ? [include section only for the financial products referred to in Article 6, first subparagraph, of Regulation (EU) 2020/852 where the financial product included sustainable investments with an environmental objective that invested in economic activities that are not environmentally sustainable economic activities, and explain why the financial product invested in economic activities that were not Taxonomy-aligned]

Notre méthodologie interne de classification d'un investissement en investissement durable prend en compte à la fois l'aspect social, environnemental et de bonne gouvernance. Nous définissons l'investissement durable sur le plan environnemental dès lors que l'émetteur obtient une notation ESG minimum à 5/10. Pour rappel notre notation ESG se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxonomie européenne.



Nous pouvons tout de même mentionner qu'au 31 décembre 2024, la part d'investissement durable est de 95.85%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ? [include only where the financial product included sustainable investments with a social objective]



De la même manière que la question précédente, la proportion d'investissements durables sur le plan social est de 95.85%. Le résultat est identique puisque nous ne segmentons pas les investissements durables sur le plan social et environnemental.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie 2 « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres» qui peuvent représenter un maximum de 20% du portefeuille de l'OPCVM sont les positions :

- en cash
- en fonds monétaires
- ou pour toute société n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en raison de données extrafinancières disponibles ou non complètes



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? *[list the actions taken within in the period covered by the periodic report to meet the environmental or social characteristics promoted by the financial product, including shareholder engagement as referred to in Article 3g of Directive 2007/36/EC and any other engagement relating to the environmental or social characteristics promoted by the financial product]*

L'engagement actionnarial et le dialogue de la Société de Gestion avec les sociétés investies ont permis de faire respecter les caractéristiques mais surtout les attentes environnementales et sociales promues par le Fonds au cours de la période de référence. A titre d'exemple, nous encourageons les sociétés à communiquer sur leurs émissions de gaz à effet de serre (pour les 3 scopes) et nous demandons une diminution de celles-ci d'au moins 3% par an pour être en phase avec nos attentes mais surtout avec les Accords de Paris à horizon 2050.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ? *[include section where an index has been designated as a reference benchmark for the purpose of attaining the environmental or social characteristics promoted by the financial product and indicate where the methodology used for the calculation of the designated index can be found]*

NA

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

NA